

Rapport de la réunion des parents délégués du Lycée Aline Mayrisch

Samedi 11 février 2017

Informations du Comité des parents (CPELAML) :

- Cette année, le CPELAML se compose de 12 membres actifs. Il transmet aux autorités scolaires ses suggestions et les attentes des parents à l'égard du système scolaire. Il participe au Conseil d'éducation et encourage la participation active des parents à la vie du LAML, entre autres par l'organisation de la réunion des parents délégués.
- Le CPELAML met à disposition des élèves un fonds de soutien pour les projets innovants. À présent, il supporte deux projets scientifiques, mais le fonds est aussi ouvert aux projets sociaux ou artistiques.
- Tous les parents intéressés sont toujours les bienvenus.

Présentation des élèves „De Cours fir muer“ :

Les élèves du LAML présente leur mini-entreprise „De cours fir muer“ qui vise à informer les parents et grands-parents sur les médias et réseaux sociaux actuels que leurs enfants utilisent tous les jours. Le premier cours aura lieu le 4 mars. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.dcfm.lu.

Informations de la Direction :

M. Ternes rappelle que tous les vendredis, le lycée envoie un mail d'informations aux élèves.

Ensuite, il renseigne sur la transposition de la réforme de l'enseignement secondaire au lycée Aline Mayrisch. L'objectif du lycée est de donner à chaque élève une éducation générale approfondie tout en le supportant individuellement selon ses besoins.

Dialogue entre parents et Direction :

Les questions ont porté sur :

- la nouvelle section informatique offerte à la rentrée scolaire au Lycée des Arts et Métiers et au Lycée technique d'Esch
- l'aménagement de la cour
- l'organisation d'activités sportives selon le principe "Bewegte Schule".
- le tabagisme sur le campus scolaire
- le règlement des frais de photocopies
- l'indication d'une note moyenne sur les devoirs en classe
- le souci d'une relaxation/d'un relâchement en période de congés scolaires (surtout les congés d'une semaine)
- les problèmes du chauffage
- le souci de confidentialité en cas d'entretiens parent-professeur devant la classe
- la juste proportion en cas de punition
- demande d'une excursion par trimestre
- absences avant les tests
- demande de l'ouverture du lycée quant à un régime technique générale jusqu'en 13e

Les réponses de la part de la Direction :

- Le Lycée Aline Mayrisch ne posera pas de candidature immédiate pour une section I "Informatique et communication". Par contre, le LAML continuera ses engagements en matière de mise en œuvre de compétences informatiques.
- Le Conseil d'Éducation du LAML a soutenu les idées d'aménagement de la cour et l'organisation d'activités sportives. Les Comités des Parents des différents lycées du Campus Geesseknäppchen se réuniront en vue d'une approche concertée.
- Une sensibilisation accrue sur les phénomènes de dépendance est souhaitée. Les contrôles seront maintenus et les parents concernés avertis. La question si l'arrêt de bus faisait partie de l'enceinte du lycée ne se pose pas vraiment parce qu'aucun élève n'a le droit de quitter l'enceinte du lycée pendant la plage horaire des cours. Donc si non, l'élève qui fume à l'arrêt de bus est fautif car il a quitté l'enceinte du lycée. Si non, l'élève qui y fume, est fautif car il fume dans l'enceinte du lycée.

- La police fait en ce moment à nouveau des contrôles réguliers mais discrets. Or un jeune en dessous de 16 ans (limite d'âge prévue par la loi) qui est interpellé sera déclaré immédiatement à ses parents. Les professeurs du LAML essayent d'intégrer des campagnes anti-tabac et drogues tout court, dans les différents cours. P.ex. dans le cours de biologie. Le lycée, ensemble avec le CPE et différents élèves travaille sur une grille d'intervention au cas d'un doute et/ou constat de consommation de drogues et ceci sous la guidance de l'asbl IMPULS.

- En ce qui concerne la gestion des photocopies, l'information aux élèves et parents sera standardisée (envoi par le régent d'un courriel aux élèves informant sur le montant semestriel à régler). Information des élèves à leurs parents.

Le Ministère a l'intention d'offrir les manuels des cours gratuitement aux élèves. Le moment venu le LAML demandera le moment venu d'intégrer ce système dans l'offre de la gratuité.

Note importante au sujet des photocopies : les parents délégués pourront encore informer les parents de leurs classes qu'un fond de solidarité existe au LAML qui pourra aider les parents avec des coups trop élevés pour les photocopies et autre matériel scolaire. Les parents devraient s'adresser au SPOS pour faire la demande.

Dans le même contexte, la Direction demande aux parents d'informer le secrétariat des différentes matières qui n'utilisent pas tous les livres qui sont au programme pour que le lycée puisse les retirer du listing des livres obligatoires afin d'éviter tout achat inutile.

- Une note moyenne est indiquée sur les devoirs en classe afin de permettre aux parents de situer la performance de leur enfant par rapport à la classe.

- En ce qui concerne les congés scolaires d'une semaine, il y a lieu d'éviter les travaux obligatoires certifiés.

- Le système de chauffage sera entièrement revu pendant le congé de Carnaval. Après ce congé, veuillez immédiatement signaler tout défaut de fonctionnement à la conciergerie en mettant la direction en copie.

- Les entretiens parent-professeur sont confidentiels et ne sont pas portés ou exposés devant la classe, sauf demande expresse des parents.

- Les punitions pour une classe entière sont à éviter (seule exception : le travail de remédiation de notre groupe de propreté pour une mauvaise gestion de la salle de classe).

- Au lycée Aline Mayrisch les excursions avec toute une classe s'inscrivent dans le curriculum du cours en question. Il n'y a pas lieu de faire une excursion juste pour en faire une. Les élèves des classes supérieures font souvent des excursions, ce qui fait dire certains parents qu'il y en a trop...

- La loi dit qu'un élève qui était absent de l'école pendant 24 heures avant un devoirs en classe, ne pourrait participer au test sauf si les deux parties seraient d'accord. Donc si un élève manque au lycée parce qu'il participe p. ex. à un événement sportif, les parents ont intérêt à clarifier avec le professeur en question, si leur enfant a la possibilité de participer au test le lendemain. (Il faut voir cette réglementation en vue de la protection de l'élève.)

- idée à réfléchir mais aussi à voir avec l'organisation de l'ensemble des classes du LAML